PORTRAIT DE LA TORTURE EN AFRIQUE FRANCOPHONE

ÉTUDE DE BASE

Projet Prévention de la torture
au sein de la Francophonie

equitas

RÉSEAUX EQUITAS
DE L'AFRIQUE
FRANCOPHONE

© 2016 Equitas - Centre international d'éducation aux droits humains

Cette publication peut être diffusée et utilisée par une organisation dans le cadre d'activités d'éducation aux droits humains, à condition que la source soit mentionnée et qu'Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains en soit avisé. Aucune partie de cette publication ne peut être modifiée, distribuée sous toute autre forme ou par tout autre moyen, ou sauvegardée dans une base de données ou de récupération sans l'autorisation d'Equitas. La reproduction et l'utilisation commerciale sont interdites.

À moins d'indication contraire, le contenu de ce recueil est la propriété intellectuelle d'Equitas.

La réalisation de ce recueil est rendue possible grâce au soutien financier du gouvernement du Canada accordé par l'entremise d'Affaires mondiales Canada. Ce recueil a été développé par Equitas et les membres des Réseaux Equitas de l'Afrique francophone. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles des bailleurs de fonds.

Canada

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS 2
INTRODUCTION 3
- **Description du projet, objectifs et méthodologie** 3
  - Objectifs de l'étude de base 3
  - Méthodologie 4
  - Avantages et limites de la méthode 5

ANALYSE DES DONNÉES 5
- **La perception de la torture** 5
  - La compréhension du concept de définition de la torture 5
  - La perception de la prévalence de la torture 6
  - Perception des répondants sur la légitimité de la torture 6
  - Les facteurs qui contribuent à la torture 6
- **Acteurs clés du projet – personnes vulnérables et alliés** 7
  - L'identification des personnes vulnérables 7
  - La vulnérabilité particulière des femmes 7
  - La vulnérabilité particulière des jeunes 8
  - Autres groupes vulnérables 8
  - Les acteurs pouvant contribuer à la prévention de la torture 8
- **Le rôle de l'EDH et des droits humains dans la prévention de la torture** 9
  - La familiarité et l'utilisation d'instruments et de standards internationaux 9
  - L'utilisation des instruments par les experts et les représentants gouvernementaux 9
  - Les défenseurs des droits humains et leur familiarité des instruments 9
  - Le rôle de l'éducation aux droits humains (EDH) 11
  - Les risques pour les personnes travaillant sur la prévention de la torture 11
- **Conclusion** 12

ANNEXES
- **Annexe a**
  - Organisations consultées à travers l'étude de besoin 13
- **Annexe b**
  - Exemple de questionnaire 16

REMERCIEMENTS

Nous sommes reconnaissants à toutes les personnes et les organisations qui ont contribué à la réalisation de cette étude de base, en particulier, l'ensemble des membres des Réseaux Equitas de l'Afrique francophone, constitués d'anciens et d'anciennes participants-es des programmes d'Equitas.

Notamment, nous tenons à remercier
les organisations suivantes:

- Réseau Equitas Burkina Faso
- Réseau Equitas Cameroun
- Réseau Equitas Côte d'Ivoire
- Réseau Equitas Sénégal pour l'éducation aux droits humains
- Réseau Equitas RDC
- Réseau Equitas Rwanda
- L'École instrument pour la paix-Cameroun,
  partenaire principal du Projet

De plus, l'étude de besoin dans six des sept pays d'intervention n'aurait pu être possible sans l'apport de consultant-e-s:

- Toussaint Bassane (Burkina Faso)
- Margerite Ngo Nyobe Paqui epse Ndi Zambo (Cameroun)
- Dindio Konate (Côte d'Ivoire)
- Nathalie Nansha (RDC)
- Eric Mahoro (Rwanda)
- Fatimata Sy (Sénégal)

Cette étude de besoin a été réalisée avec l'appui financier du gouvernement du Canada accordé par l'entremise d'Affaires mondiales Canada (AMC).

Rencontre avec les anciens participants-es du Cameroun

INTRODUCTION

Le projet « Prévention de la torture au sein de la Francophonie » (2016-2018), financé par le gouvernement du Canada par l'entremise d'Affaires mondiales Canada, et mené par Equitas-Centre international d'éducation aux droits humains, en partenariat avec International Bridges to Justice, a pour **objectif ultime** de :

> Contribuer à une meilleure mise en œuvre des normes internationales des droits humains et des lois nationales relatives à la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, au sein de la Francophonie, en faveur d'un accès accru à la justice et d'un meilleur respect de l'État de droit.

Dans le cadre de ce projet, entre février et juillet 2016, Equitas humains et ses partenaires provenant de six pays cibles du projet (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal, Rwanda, RDC) ont mené une étude de base auprès de la société civile, des institutions nationales des droits humains, de spécialistes en matière de prévention de la torture et des communautés, afin de mieux comprendre les perceptions et l'incidence de la torture, ainsi que les facteurs de vulnérabilité. L'étude de base a également permis de recueillir des données sur les connaissances des acteurs clés de la société civile, notamment quant à leur compréhension du cadre international, régional et national de promotion des droits humains et prévention de la torture. Ce projet sera guidé par les données recueillies lors de cette étude de base, notamment pour la mise en œuvre des activités, l'identification des groupes les plus vulnérables à la torture, l'évaluation des activités, ainsi que les résultats attendus du projet.

DESCRIPTION DU PROJET, OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

Plusieurs pays de la Francophonie ont démontré leur engagement envers le respect des droits humains et de l'État de droit en ratifiant les conventions internationales, telles que la Convention contre la torture et en adoptant des lois nationales qui protègent leurs citoyens et citoyennes. Malgré ces avancées au niveau législatif, la mise en œuvre concrète visant le respect des standards internationaux demeure déficitaire dans plusieurs pays de l'Afrique francophone menant ainsi à de graves violations des droits humains.

Pour prévenir la torture, la société civile, les leaders communautaires, les institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) et l'État ont un rôle à jouer pour s'assurer que les populations sont mobilisées et en mesure de connaître et de réclament leurs droits. En ce sens, Equitas et ses partenaires, mèneront le projet « Prévention de la torture au sein de la francophonie » qui vise **à contribuer à une meilleure mise en œuvre des normes internationales et des lois relatives à la prévention de la torture à travers une stratégie d'éducation aux droits humains**, et ce, dans sept pays; **au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Sénégal, en République Démocratique du Congo, au Burundi et au Rwanda**. Le projet renforcera les capacités des acteurs clés incluant notamment la société civile, des membres d'INDH, des leaders communautaires et des jeunes afin qu'ils et elles puissent lutter contre la torture et promouvoir le respect des droits humains et l'État de droit. En ce sens, Equitas et ses partenaires de six des sept pays concernés[1], ont mené cette étude de base pour guider le projet.

Dans ce qui suit, vous trouverez les objectifs et la méthodologie de cette étude de base ainsi que ses principaux résultats.

Objectifs de l'étude de base

L'étude de base permet de dresser un portrait d'ensemble sur la situation de la torture au sein des pays cibles en Afrique de l'Ouest et Centrale, sur lequel se baser pour mesurer les contributions du projet à la mise en œuvre plus effective des standards internationaux et nationaux en matière de droits humains, liés à la prévention de la torture. L'étude de base permettra de guider la mise en œuvre d'activités, de déterminer les bénéficiaires principaux du projet et d'évaluer les résultats du projet.

Le cadre de mesure du rendement présente les résultats immédiats, intermédiaires et ultimes du projet. Cette étude de base rapportera sur la situation de base relative à quelques-uns des résultats intermédiaires et immédiats du projet, soit :

- **1200 :** Une meilleure mise en œuvre des normes internationales et régionales relatives à la prévention de la torture dans la francophonie
  - **Indicateur 3 :** Perception des intermédiaires sur la mise en œuvre des standards internationaux et régionaux relatifs à la prévention de la torture dans la francophonie
- **1210 :** Les organisations de la société civile, les INDH, les représentants du gouvernement et les jeunes leaders au sein de la francophonie ont des connaissances et des habiletés accrues à utiliser l'approche basée sur les droits pour prévenir la torture et promouvoir l'égalité de genre au sein de la francophonie
  - **Indicateur 2 :** % d'intermédiaires qui connaissent les standards international et régional relatifs à la prévention de la torture

En plus de nous donner la situation de base en vue de l'atteinte de ces résultats, les données présentées dans ce rapport nous permettront de comprendre le contexte dans lequel se déroule le projet, la situation des bénéficiaires et des personnes les plus vulnérables à la torture. Ces données nous seront utiles pour adapter les activités au contexte et répondre aux besoins les plus pressants.

- **L'étude de base menée par Equitas et ses partenaires a trois principaux objectifs :**

1. D'évaluer la capacité des intermédiaires et partenaires du projet (société civile, INDH, gouvernement) à utiliser un cadre international et régional de promotion des droits humains relatif à la prévention de la torture
2. De dresser un état des lieux de la situation actuelle et les perceptions sur la question de la torture au niveau national, en identifiant les personnes les plus vulnérables à la torture ;
3. De définir les éléments nécessaires à la création d'un environnement propice à la prévention de la torture, dont le rôle de l'EDH dans le contexte de ce projet.

1 Plus de détails sont disponibles sur Equitas et ses partenaires en Annexe 1.

Méthodologie

L'étude de base a été menée en partenariat avec les réseaux Equitas du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, de la République démocratique du Congo, et du Rwanda. Dans chacun des pays, un ou une consultant-e a été engagé pour effectuer la cueillette de données de base, appuyés par les anciens et anciennes participants-es des programmes d'Equitas et membres des réseaux Equitas (voir en annexe 1 la liste des partenaires ayant contribué à la réalisation de l'étude de base).

- **L'étude de base s'articule autour de trois types activités :**

i) Treize groupes de discussions ont été menés auprès des :
  - populations locales (leaders communautaires, jeunes, représentants-es d'association)
  - groupes de spécialistes qui travaillent sur les enjeux reliés à la torture,
  - défenseurs-es des droits humains qui sont des anciens-nes participants-es aux programmes d'Equitas

ii) Huit entrevues ont été menées auprès de :
  - experts-es issus-es de la société civile
  - membres des Institutions nationales ou Ministères

iii) L'analyse de questionnaires pour sonder les connaissances de 65 défenseurs des droits humains en matière de prévention de la torture et droits humains.

Dans le cadre de l'étude, **210 personnes de sept différents pays** (83 femmes et 127 hommes) ont été sondées, incluant des experts-es, des défenseurs-es des droits humains, des membres des communautés et des partenaires d'Equitas :

- 145 personnes ont été rejointes par le biais d'entrevues et des groupes de discussion, et
- 65 personnes par l'entremise d'un questionnaire.

Le détail des activités et personnes consultées se retrouve dans le tableau ci-bas.

Les outils de collecte des données ont été créés avec l'appui de partenaires dans la région afin qu'ils soient adaptés au contexte de l'Afrique de l'Ouest et centrale[2]. L'animation des groupes de

2 Voir Annexe 2 Exemple de questionnaire d'Equitas : groupe de discussion auprès des personnes spécialistes de la torture.

Tableau I : détail des activités et des personnes consultées

Activité	Pays	Détail des personnes consultées
Deux groupes de discussions avec des citoyens-nes représentants différents secteurs de la communauté (leaders religieux, jeunes, associations de femmes)	Cameroun Burkina Faso	Total de 22 personnes ; 11 Femmes, 11 Hommes,
Cinq groupes de discussions avec des défenseurs des droits humains qui font partie des Réseaux des anciens-nes participants-es des formations d'Equitas (entre 8 et 27 personnes par rencontre)	Cameroun Burkina Faso RDC Sénégal Côte d'Ivoire	Un total de 86 personnes (42 femmes et 44 hommes)
Six groupes de discussions avec des spécialistes provenant de la société civile (4 à 5 spécialistes étaient présents par rencontre)	Cameroun Burkina Faso RDC Sénégal Côte d'Ivoire Rwanda	Un total de 29 personnes (9 femmes et 20 hommes), provenant d'associations de juristes, de défense des droits humains, ou d'organisations de la société civile
Trois entrevues avec des experts de la société civile	Cameroun Burkina Faso RDC	Total de trois personnes (3 hommes) provenant de : - Amnistie internationale - l'Association des chrétiens contre la torture (ACAT) - l'Association africaine de défense des droits de l'homme
Cinq entrevues avec des membres des Institutions nationales ou Ministères	Cameroun Burkina Faso RDC Sénégal Côte d'Ivoire	Total de cinq personnes (5 hommes) provenant de : • Ministère de la Justice et des Droits Humains du Burkina Faso, • Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés du Cameroun, • Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire, • l'Observateur National des lieux de Privation de Liberté du Sénégal, • Commission Nationale des Droits de l'Homme de la RDC
Analyse des formulaires de défenseurs des droits humains, leaders communautaires et membres d'INDH pour la 5e Session régionale de formation aux droits humains	Tous les 7 pays concernés du projet	Un total de 65 personnes (30 femmes et 35 hommes)

discussions et entrevues a été faite par les partenaires locaux qui ont adapté le langage à l'oral et utilisé les langues locales lorsque pertinent pour assurer une bonne compréhension de toutes les personnes consultées. Cette approche permet la création d'un climat de confiance favorable et nécessaire pour aborder un sujet aussi difficile que celui de la torture.

Il est à noter que des adaptations à la méthodologie ont été faites pour deux pays : le Rwanda et le Burundi. Pour le Rwanda, étant donné que l'étude de base était la première activité d'Equitas dans le pays, l'équipe de travail n'a pas réalisé autant de groupes de discussion et d'entrevues avec les experts-es. Par exemple, comme c'était la toute première rencontre avec les anciens-nes participants-es des programmes d'Equitas du Rwanda, au lieu d'aller en profondeur sur la situation de la torture au Rwanda, l'objet de la rencontre de validation avec les anciens-nes a plutôt porté sur une première mise en réseau et un début de discussion quant à leur perception sur la situation et les défis en matière de prévention de la torture au Rwanda. En ce qui concerne le Burundi, considérant les tensions politiques et la violence actuelle, les personnes ont été rejointes seulement par voie de questionnaire. Equitas travaille toutefois avec les anciens-nes participants-es du Burundi pour les impliquer dans le projet et mieux comprendre la situation actuelle au pays.

Avantages et limites de la méthode

La méthodologie expliquée ci-haut est un élément clé de l'approche globale d'Equitas, qui s'appuie sur l'approche participative et le partenariat. Celle-ci permet d'impliquer les acteurs-rices touchés par les problématiques dès les premières étapes du projet, assurant ainsi que les projets soient adaptés aux besoins du terrain. De plus, l'implication des partenaires locaux dans l'animation des groupes de discussions ou les entretiens a grandement facilité l'accès aux données considérant la sensibilité de sujet à l'étude.

Le travail effectué par le biais des partenaires locaux favorise l'appropriation du projet et le succès de l'étude de base, mais cette démultiplication de personnes engagées dans le processus complique l'analyse de données. Par exemple, le processus adapté pour le Rwanda et le Burundi a complexifié le processus d'analyse des données, et a nécessité des ajustements dans le rapportage. Aussi, l'analyse étant menée par du personnel d'Equitas n'ayant pas participé à la collecte de données, certaines subtilités comme langage non-verbal, ton de voix, sarcasme, peuvent avoir échappé à l'analyse.

L'enjeu de la torture est un sujet délicat et complexe. Comme peu de cas de torture sont dénoncés et que la torture se fait souvent dans la clandestinité, il en résulte un important manque de données claires et officielles sur la situation dans chaque pays. Les données recueillies dressent un portrait global, et principalement qualitatif, de la situation en matière de torture dans les six pays cibles. L'étude ne prétend pas toutefois être une analyse exhaustive de la situation, compte tenu des ressources attribuées au projet et à l'étude.

L'analyse qui suit est donc basée sur les données recueillies dans le cadre des activités mentionnées ci-haut.

ANALYSE DES DONNÉES

L'analyse effectuée vise à extraire les informations pouvant guider le design et le déploiement du projet de prévention de la torture, et pour se faire, elle est divisée en trois grandes sections :

a) Un portrait de la perception de la torture
b) Acteurs-rices clés du projet – les personnes vulnérables et alliés-es
c) Le rôle de l'EDH et des droits humains dans la prévention de la torture

La perception de la torture

Ce que la torture signifie pour les participants

> *« L'ignorance de la loi sur l'interdiction systématique du recours à la torture et la récurrence des cas de torture au Cameroun comme dans d'autres pays, y compris en Occident, contribuent à cette perception de la tolérance de la torture. »*
>
> - un expert du Cameroun

Equitas et ses partenaires ont, à travers les groupes de discussion auprès des citoyens-nes, des défenseurs-es des droits humains et des spécialistes de la torture, exploré les perceptions sur le concept de la torture.

Le portrait suivant traite de la compréhension du concept de la torture, de la perception de la prévalence de la torture, ainsi que de la légitimité accordée à la pratique de la torture.

La compréhension du concept de définition de la torture

Dans le cadre de cette étude, Equitas a utilisé la définition suivante, elle-même dérivée de la définition de la Convention contre la torture des Nations unies :

> La torture est le fait d'infliger intentionnellement des souffrances aiguës, physiques ou mentales par un agent de la fonction publique, qui est directement ou indirectement impliqué dans un but précis.

Lorsque questionnés-es sur cette définition, les experts-es ont validé son utilité, toutefois les populations locales et les défenseurs des droits humains ont émis de réserves. D'abord, le terme « par un agent de la fonction publique » a été critiqué pour son caractère restrictif et limitatif. En effet, celui-ci ne permettrait pas de prendre en compte des auteurs atypiques de tortures, identifiés dans certaines réalités locales, notamment les chefs religieux

(une préoccupation dans le cas des Daaras au Sénégal), les chefs traditionnels (une préoccupation liée aux groupes d'autodéfense de citoyens au Burkina Faso) et des milices ou groupes paramilitaires (une préoccupation liée aux conflits civils et militaires en Côte d'Ivoire, dans le sud du Sénégal et au Cameroun). Par ailleurs, des experts-es ont soulevé dans certains cas, au Rwanda notamment, une compréhension générale plus restrictive de la torture, ne l'abordant ainsi que sous l'angle physique des sévices infligés. **L'exercice a donc souligné l'importance de contextualiser la torture pour arrimer le projet aux préoccupations des populations qui font face à des auteurs de torture qui diffèrent d'un pays à l'autre**. Il est également ressorti que les personnes consultées éprouvaient des difficultés à faire la distinction entre des actes de torture et des autres formes de violence.

Les réserves émises par les répondants-es ont mis en évidence la complexité du concept même de la torture et, conséquemment, toutes activités réalisées dans le cadre du projet nécessiteront un espace afin de clarifier la définition.

La perception de la prévalence de la torture

Toutes les personnes interrogées, à l'exception des répondants-es de la RDC, ont mentionné que la torture, bien qu'elle soit une réalité, n'est pas considérée comme une pratique généralisée. En RDC, les spécialistes et les défenseurs-es des droits humains ont mentionné que la torture pourrait être considérée comme généralisée puisque la pratique semble tolérée et répandue à travers le pays. Également, en Côte d'Ivoire, plusieurs des experts-es s'accordaient pour dire que la torture semble systématique lorsqu'il est question des procédures d'extraction des aveux.

Le caractère secret de la torture, ainsi que le manque de ressource pour la collecte de données systématique, sont des obstacles majeurs à l'obtention de statistiques fiables sur l'étendue de la torture. Tel qu'une défenseure des droits humains du Sénégal l'explique : *« La torture reste un phénomène tabou, il y a un manque de dénonciation. »* Au Rwanda, au manque de dénonciation s'ajoutent les réserves pour certaines institutions de reconnaître que la torture puisse être perpétrée par certains de ses agents-es.

Ces obstacles mettent en lumière la nécessité pour le projet de conscientiser les populations sur l'importance de la dénonciation, et d'accorder une attention spéciale aux endroits où la torture est considérée comme systématique. Les activités tels que les Forums jeunesse et les activités collectives permettront de sensibiliser un publique large afin de prévenir la torture.

Perception des répondants-es sur la légitimité de la torture

L'étude de base s'est penchée sur l'acceptabilité de la torture par les populations, les défenseurs-es des droits humains, et les experts-es.

Tous les experts-es et membres des INDH ou MNP consultés ont réaffirmé qu'en aucune circonstance, la torture ne peut être tolérée. Toutefois, nous notons une plus grande ambivalence vis-à-vis cette question de la part des défenseurs-es des droits humains et des populations consultées, comme le démontre bien la citation suivante, extraite d'une discussion entre deux défenseurs du Burkina Faso :

> **Répondant 1 :** *« Je suis à peu près d'accord, il peut arriver que la situation exige la torture. Si les terroristes commettent des actes de violences et menacent la population, on ne doit pas rester impuissant à les regarder, il faut agir. »*
> **Répondant 2 :** *« Je suis fortement en désaccord, car la torture n'a jamais donné de solution. Si elle donnait de bonnes solutions, le terrorisme aurait disparu de la planète. »*

À l'exception de la Côte d'Ivoire, tous les pays (Burkina Faso, RDC, Rwanda, Sénégal, et Cameroun), ont mentionnés que des pans de la population acceptent l'usage de la torture dans certaines conditions. Il semble que deux raisons soient communément évoquées pour justifier la torture : pour la lutte contre le terrorisme et pour décourager ou punir le banditisme.

Dans le cas du **terrorisme**, la justification la plus fréquente reliée au terrorisme était souvent illustrée par un scénario où un terroriste détient des informations sur une attaque imminente. La torture était perçue comme un outil permettant d'obtenir ces informations : *« Si l'on attrape un ou une Kamikaze portant des bombes, on peut le torturer pour remonter la piste des Boko Haram et permettre d'éviter des attentats »* (Citoyenne du Cameroun).

Les récentes attaques de civils par des groupes terroristes, comme celles vécues récemment à Grand Bassam en Côte d'Ivoire, celle de l'hôtel Splendide au Burkina, et celles dans les marchés de l'Extrême-Nord du Cameroun semblent causer des traumatismes qui justifieraient les actes de torture aux yeux de plusieurs.[3]

Pour ce qui est du **banditisme**, les membres des populations ont mentionné que les populations voient parfois la torture comme un moyen de s'assurer que justice soit rendue dans le cas de vol ou de banditisme : *« Quand un voleur ou un malfaiteur est attrapé, la population encourage qu'il soit torturé pour dénoncer ses complices ou restituer les objets volés »* (République Démocratique du Congo). Les personnes consultées ont également mentionné que le peu de confiance conféré à l'État et les institutions de justice par les citoyens-nes peut les amener à se faire justice eux-mêmes, souvent via des systèmes parallèles populaires, traditionnels ou de regroupement de citoyens-nes, et à infliger des sévices aux délinquants-es qui seraient attrapés-es. Par exemple, dans une discussion au Burkina Faso, une personne cite la pertinence d'un groupe d'autodéfense : *« La naissance des groupes d'autodéfense « koglwéogo » est due à l'insuffisance de sanction. Un voleur qui vole tout le troupeau de quelqu'un mérite d'être torturé. »* (Burkina Faso).

Ceci étant dit, les groupes consultés ont également mentionné que des portions de la population dans chaque pays sont inconfortables face à la torture, voire catégoriques, dans leur refus, ce qui nous porte à croire que les perceptions sont fort variables.

L'exercice d'exploration des justifications de la torture a permis

3 Selon l'index mondial du terrorisme en 2015 du ***Institute for Economics and Peace***, les attaques terroristes visant des civils n'ont jamais été aussi fréquentes et meurtrières dans l'histoire récente. La République Démocratique du Congo et le Cameroun se situent respectivement au 19e et 20e rang des pays les plus impactés par le terrorisme, tandis que les autres pays se retrouvent entre le 52e et le 107e rang.

de bien saisir **les mythes relatifs à l'efficacité de cette pratique** qui subsistent. L'identification du terrorisme et du banditisme comme deux des principaux contextes dans lesquels la torture est plus propice d'être tolérée par les populations nous permettra, dans le cadre du projet, **de mieux outiller les défenseurs-es pour aborder ces deux sujets dans leur dialogue avec les communautés.**

Les facteurs qui contribuent à la torture

Selon les personnes interrogées dans les groupes de discussions et les entrevues – une série de facteurs sociaux sont évoqués pour expliquer la prévalence de la torture. Le facteur le plus récurent dans les discussions est l'absence d'information et de sensibilisation sur la torture (voir le tableau II à la page 7).

Tableau II – Facteurs qui expliquent la prévalence de la torture

Facteurs cités par la majorité des répondants-es
• L'absence d'information et de sensibilisation sur les lois contre la torture • L'impunité et le silence des victimes • La recherche des aveux, ou pour intimider/extorquer de l'information • La délinquance et le banditisme • L'insécurité et crises sociales et politiques • Le non-respect des lois • Les croyances culturelles néfastes • Le manque de formation des acteurs-rices qui interviennent
Facteurs cités par quelques répondants-es
• L'inaccessibilité de la justice pour la population • La mauvaise gouvernance • Les détentions arbitraires • La perception que les sanctions pénales ne sont pas assez dissuasives • Le manque de volonté politique pour éradiquer la torture • L'environnement social qui banalise la torture (ex: la prévalence des violences domestiques et les violences faites aux enfants en bas âge).

Tel que le démontre le tableau ci-dessus, une multitude de facteurs sociaux, culturels et politiques entrent en ligne de compte dans l'étendue et la fréquence de la pratique de la torture (crises politiques, pratiques culturelles, etc). Ceci signifie que le pour la réussite du projet, **la prévention de la torture doit être effectuée dans un cadre plus global du respect des droits humains et de consolidation des pratiques démocratiques**.

On voit également que la méconnaissance ou la non-application des lois par les agents-es de l'État et les populations est un facteur important. **Ceci valide donc notre choix d'axer les activités sur la sensibilisation des populations et des acteurs-rices étatiques sur les lois et conventions contre la torture pour une meilleure mise en pratique.** En effet, le projet s'appuiera sur l'éducation aux droits humains pour sensibiliser, mobiliser et rassembler les populations et les acteurs-rices clés, tels que la société civile, les représentants-es du gouvernement et des institutions nationales.

ACTEURS-RICES CLÉS DU PROJET – LES PERSONNES VULNÉRABLES ET ALLIÉS-ES

Pour une plus grande efficacité, le projet se concentrera sur la prévention de la torture auprès des personnes les plus vulnérables, et visera à bâtir les capacités d'alliés-es pour qu'ils et elles soient outillés-es à initier les changements nécessaires dans leur communauté. Dans cette section, nous avons donc demandé aux groupes de discussions rencontrés, ainsi qu'aux experts-es et membres d'INDH, qui sont les personnes vulnérables et les alliés-es.

L'identification des personnes vulnérables

Parmi tous les groupes consultés, les personnes identifiées comme les plus vulnérables sont les jeunes, les femmes et les détenus-es, suivies de près par les enfants et les personnes en situation de pauvreté. Voici la liste de tous ceux et celles qui ont été cités par les répondants-es.

Personnes les plus vulnérables à la torture (Tableau III)

L'étude s'est également concentrée sur les manifestations et les raisons des vulnérabilités des femmes et de jeunes, pour bien

Tableau III

Citées par la majorité des répondants-es	Citées par quelques répondants-es	Citées par un répondant-e
• Les jeunes • Les enfants • Les femmes • Les détenus-es, prisonniers-ères et personnes en garde-à-vue • Les personnes en situation de pauvreté	• Les personnes en situation de handicap • Les réfugiés-es et les migrants-es les journalistes • les leaders de l'opposition • Les défenseurs-es des droits humains • Les personnes en uniforme en détention (policiers-ères, membres des forces armées) • Ceux et celles qui ne connaissent pas la loi • Membres de la communauté LGBTQI • Les personnes accusées de crimes contre la sécurité d'État	• Les personnes âgées • Les artistes • les minorités • les membres des groupes autochtones • Les hommes en général • Les membres des familles des détenus-es • les prostituées • les vendeurs-euses ambulants-es • Les vendeurs-euses ou consommateuirs-rices de drogue • Les analphabètes • Les prisonniers-ères de guerre ou rebelles • Membres de la communauté musulmane

comprendre en quoi ils et elles sont victimes, comme ce sont des groupes cibles des programmes d'Equitas et de ses partenaires.

- **La vulnérabilité particulière des femmes**

La vulnérabilité des femmes se distingue de celles des hommes de par le type de violence vécue. Selon les répondants, il s'agit d'une violence plutôt à caractère sexuel (viols, sévices, proxénétisme, attouchements, traitement de nature à impacter la capacité de reproduction) et qui implique des impacts physiques à long terme (mutilations génitales, transmissions d'IST/VIH-SIDA, grossesses non-désirées). Les personnes représentant les INDH ont mentionné que les conditions de détention sont rarement adaptées aux besoins hygiéniques spécifiques des femmes (un des exemples cités est celui l'incapacité de plusieurs prisons à offrir des conditions sanitaires adéquates pour des détenues enceintes) et ces insuffisances systémiques peuvent s'apparenter à de la torture.

Les facteurs culturels qui banalisent voire encouragent la violence basée sur le genre entrent également dans le champ d'action de ceux et celles qui travaillent sur la prévention de la torture. Bien que les répondants-es semblent en être conscients-es, notamment parce qu'ils/elles ont identifié les femmes comme particulièrement vulnérables à la torture, peu font le lien entre la pratique de la torture et les différents types de violences faites aux femmes. Les répondants-es du Sénégal semblent être l'exception qui confirme la règle à cet égard puisqu'ils et elles l'ont pris en compte dans leurs réponses. À cet égard, le rapport du Rapporteur spécial sur la torture des Nations Unies spécifie que:

> *« […] la Cour européenne des droits de l'Homme a conclu que l'inertie des autorités judiciaires face à la violence intrafamiliale et le climat d'impunité qui en résultait encourageaient la violence à l'égard des femmes, ce qui constituait une violation de l'interdiction de la torture et des mauvais traitements. En outre, lorsqu'un État sait ou est censé savoir qu'une femme est en danger, il doit prendre des mesures concrètes pour garantir sa sécurité, même lorsque l'intéressée hésite à engager des poursuites »*[4]

Ainsi, la discussion sur la vulnérabilité particulière des femmes nous a permis de valider que **la prévention de la torture ne peut se faire en vase clos ; elle doit nécessairement viser aussi les pratiques socioculturelles néfastes et les mentalités qui légitiment les actes de violence**, telle que la violence domestique, et ce, autant au sein de la famille que dans les prisons d'État.

- **La vulnérabilité particulière des jeunes**

Les jeunes ont également été identifiés comme vulnérables à la torture puisqu'ils sont souvent les premières cibles du recrutement de groupes de rebelles, de terroristes ou de bandits. Ils peuvent aussi être la proie de chefs religieux (comme les enfants talibés) ou être instrumentalisés par des partis politiques lors de manifestations ou d'émeutes. Ces rôles que l'on attribue aux jeunes, comme soldats-es ou comme manifestants-es, les rendent plus susceptibles d'être dans des situations où ils sont torturés, soit pour obtenir de l'information ou pour être punis. Il a par ailleurs été soulevé que les enfants de la rue constituent un groupe particulièrement vulnérable à la torture ou aux mauvais traitements lorsqu'en détention carcérale ou dans les maisons de transit. Il a été mentionné que les jeunes filles subissent les mêmes types de menaces que les femmes, tel que présentées plus haut. De plus, les enfants, filles ou garçons, sont également à risque de sévices sexuels tant dans les maisons d'arrêt que dans les prisons.

Les répondants-es ont souligné l'importance de la prévention de la torture auprès des jeunes étant donné l'importance de l'impact des actes de torture sur leur développement. Les traumatismes vécus peuvent compromettre leur capacité à vivre en société ainsi que leur éducation : « la violence peut les désocialiser et les emmener à tomber dans une spirale de violence », explique un expert de l'Institut national de la Côte d'Ivoire.

Il a souvent été démontré que les jeunes et les femmes sont deux groupes sociaux cruciaux pour le développement – les femmes ont un ancrage dans la communauté qui est crucial pour initier des changements de mentalités et les jeunes ont une énergie mobilisatrice importante. Ces deux groupes doivent donc, dans le cadre du projet et au-delà, recevoir **une attention particulière en tant que victimes de violences, mais également pour leur potentiel en tant qu'acteurs et actrices de changements sociaux**.

- **Autres groupes vulnérables**

De tous les groupes consultés, seuls les membres des institutions nationales ont mentionné les membres de la communauté LGBTQI comme personnes vulnérables à la torture. Pourtant, de nombreux rapports externes font état de la violence particulière qu'ils/elles subissent, dont celui du Rapporteur spécial sur la torture :

> *« Les statistiques montrent qu'en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, les détenu(e)s homosexuel(le)s, bisexuel(le)s et transgenres sont davantage victimes de violence sexuelle, physique et psychologique que les autres détenus. La violence à leur égard est quasiment systématique. »*[5]

Également, peu de groupes ont mentionné les travailleuses et travailleurs du sexe qui sont pourtant souvent doublement discriminés-es et rarement protégés-es par les autorités étatiques.

Ces omissions démontrent la méconnaissance ou encore l'inconfort face aux réalités de ces groupes marginalisés. **Ainsi, l'étude met en lumière l'importance que le projet ait des composantes spécifiques d'éducation et d'information sur les droits de ces populations ainsi que sur les obligations de protection des États à leur égard, et ce, même auprès des défenseurs-es des droits humains.**

4 Rapport du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Présenté le 5 janvier 2016 à la Trente et unième session du Conseil des droits de l'Homme. pp.5.

5 Rapport du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Présenté le 5 janvier 2016 à la Trente et unième session du Conseil des droits de l'homme. pp.12.

Les acteurs-rices pouvant contribuer à la prévention de la torture

Les répondants-es à l'étude de base ont nommé un large éventail d'alliés-es potentiels pour la prévention de la torture dans les communautés :

- Les organisations de la société civile ;
- Les élus-es locaux, et les parlementaires ;
- Les membres des médias ;
- Les leaders religieux et communautaires ;
- Le corps médical ;
- Les acteurs-rices judiciaires et les ministères de la Justice ;
- Les parents et les enseignants-es ;
- Les associations de jeunes ;
- Les bailleurs de fonds internationaux.

Cependant, lorsque questionné sur le niveau de priorité que chacun de ces acteurs-rices accorde à la prévention de la torture, peu de répondants-es considéraient que la torture était prioritaire pour ces acteurs-rices. Il n'y a que pour les INDH que la prévention de la torture constituait une priorité, surtout pour les institutions qui ont dans leur mandat le rôle de mécanisme national de prévention tel que convenu dans le protocole facultatif de la Convention contre la torture.

Concernant l'État, il n'y avait pas de consensus au sein des répondants-es sur le niveau de priorité accordé à la prévention de la torture. Pour certains (Côte d'Ivoire), le niveau de priorité était élevé alors que pour d'autres (RDC et Sénégal) c'était plutôt faible. On remarque cependant des réponses similaires quant à l'importance que les organisations de la société civile et les défenseurs-es des droits humains y accordent. Certaines organisations dédiées à la prévention de la torture telles que l'ACAT et Amnistie internationale ont été mentionnées comme leaders de la société civile dans ce domaine.

Il en ressort qu'une multitude d'acteurs-rices peuvent contribuer à la prévention de la torture, mais que pour l'instant, le nombre de groupes qui s'y intéressent sérieusement et de manière prioritaire est limité. Dans le cadre du projet, **un effort conscient sera fait pour s'allier avec des organisations qui travaillent sur la question de la prévention de la torture et de rejoindre les groupes qui à priori ne travaillent pas sur ces enjeux, mais qui ont le potentiel d'initier des changements importants pour travailler sur la torture.**

Il est également intéressant de **noter le dynamisme des INDH, qui peuvent être des alliés intéressants**. Récemment, le *Réseau des Institutions nationales africaines des Droits de l'Homme et l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme* se sont tous les deux penchés sur le rôle des INDH dans la prévention de la torture, en publiant notamment des recueils de bonnes pratiques et en tenant des colloques à ce sujet. **Ces ressources et réseaux devront être mis de l'avant et présentés aux personnes impliquées dans le projet.**

LE RÔLE DE L'EDH ET DES DROITS HUMAINS DANS LA PRÉVENTION DE LA TORTURE

L'éducation aux droits humains (EDH) sera la stratégie centrale utilisée dans le cadre du projet, notamment à travers des activités de renforcement des capacités des acteurs-rices afin qu'ils mettent en œuvre le cadre international des droits humains en matière de prévention de la torture.

Cette section présentera les connaissances et la perception des acteurs-rices principaux-les des six pays sondés sur la mise en application d'instruments et standards internationaux en matière de prévention de la torture. Une revue de leur compréhension de l'EDH permettra de déceler leurs besoins en matière de renforcement de capacité, afin de mieux les outiller pour contribuer à la prévention de la torture dans le cadre de ce projet.

- **La familiarité et l'utilisation d'instruments et de standards internationaux**

La section qui suit rapportera sur la situation de base liée aux résultats intermédiaires et immédiats suivants :

Résultat intermédiaire : 1200.
Une meilleure mise en œuvre des normes internationales et régionales relatives à la prévention de la torture dans la francophonie

- **Indicateur 3 :** Perception des intermédiaires sur la mise en œuvre des standards internationaux et régionaux relatifs à la prévention de la torture dans la francophonie

Résultat immédiat : 1210.
Les organisations de la société civile, les INDH, les représentants du gouvernement et les jeunes leaders au sein de la francophonie ont des connaissances et des habiletés accrues à utiliser l'approche basée sur les droits pour prévenir la torture et promouvoir l'égalité de genre au sein de la francophonie

- **Indicateur 2 :** % d'intermédiaires qui connaissent les standards international et régional relatifs à la prévention de la torture

- **L'utilisation des instruments par les experts-es et les représentants-es gouvernementaux-les**

Les entrevues réalisées avec des personnes œuvrant au sein d'institutions nationales ont démontré que les membres des INDH utilisent les instruments internationaux comme base de référence pour définir les actes de torture et plus largement comme cadre pour appuyer des enquêtes, le plaidoyer et l'accompagnement juridique de victimes. Les instruments suivants et articles suivants ont été nommés :

- La Convention contre la Torture et son protocole facultatif ;
- L'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme ;
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- Les instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux conditions de détention et de traitement des détenus ;
- Le Traité de Rome (mentionné par une seule personne du Cameroun) ;
- La Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples (mentionné par une seule personne de la RDC) ;
- Le Protocole d'Istanbul (mentionné par une seule personne du Rwanda).

Il est à noter que tous et toutes ont nommé le Code pénal national et plusieurs ont mentionné également leurs constitutions respectives.

- **Les défenseurs-es des droits humains et leur familiarité des instruments**

Un sondage rempli par 65 défenseurs des droits humains dans le cadre d'une préparation à une session régionale de formation a été analysé dans le cadre de cette étude de base afin d'évaluer le degré de familiarité des défenseurs des sept pays avec les instruments internationaux. Trois instruments en particulier ont été retenus pour l'analyse :

- la Convention contre la torture ;
- l'Examen périodique universel (EPU) et ;
- les lignes directrices de Robben Island pour la prohibition et la prévention de la torture.

Nous notons que **le degré de familiarité des défenseurs-es est variable, mais généralement faible** avec seulement 29% qui se disent familiers ou très familiers avec ces trois instruments et seulement 5% se sont dit très familier.

Tableau IV – Moyennes des degrés de familiarité avec les instruments internationaux

PAS FAMILIER – 15 répondants
PEU FAMILIER – 31 répondants
PAS ET PEU FAMILIER – 46 répondants/71 %

FAMILIER – 16 répondants
TRÈS FAMILIER – 3 répondants
FAMILIER ET TRÈS FAMILIER – 19 répondants/29%

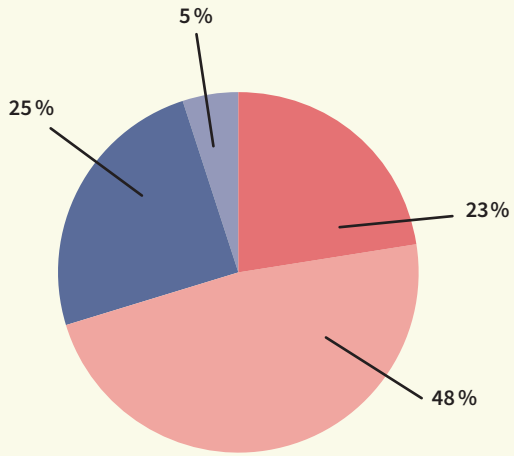

Le tableau V s'attarde à chaque instrument et indique que ;

- la **Convention contre la torture est l'instrument le mieux connu des défenseurs questionnés** (plus de la moitié se disant familiers) ;
- l'**Examen périodique universel (EPU)**, un mécanisme d'évaluation par les pairs des Nations unies qui s'applique à toutes les conventions et instruments internationaux, **est peu connu**. En effet, seulement un peu plus du tiers (36 %) des défenseurs-es se disent familiers ou très familiers avec le mécanisme ;
- **Les lignes directrices de Robben Island sont les plus méconnues** (83 % se disent peu ou pas familiers), un résultat étonnant considérant que cet instrument est le premier instrument régional d'interdiction et de prévention de la torture en Afrique.

Tableau V – Familiarité avec les instruments, désagrégée par instruments

Convention contre la torture :

PAS FAMILIER – 9 répondants
PEU FAMILIER – 21 répondants
PAS ET PEU FAMILIER – 30 répondants/46 %

FAMILIER – 23 répondants
TRÈS FAMILIER – 12 répondants
FAMILIER ET TRÈS FAMILIER – 35 répondants/54 %

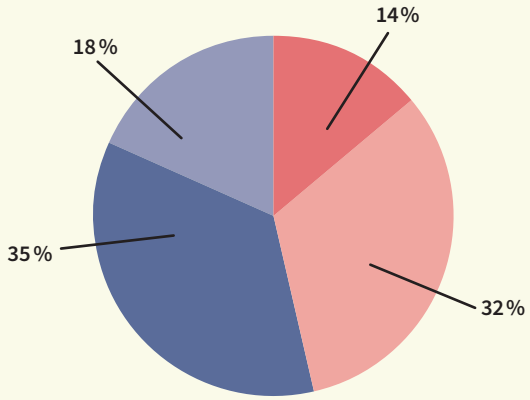

EPU :

PAS FAMILIER – 23 répondants
PEU FAMILIER –19 répondants
PAS ET PEU FAMILIER – 42 répondants/64 %

FAMILIER – 16 répondants
TRÈS FAMILIER – 7 répondants
FAMILIER ET TRÈS FAMILIER – 23 répondants/36 %

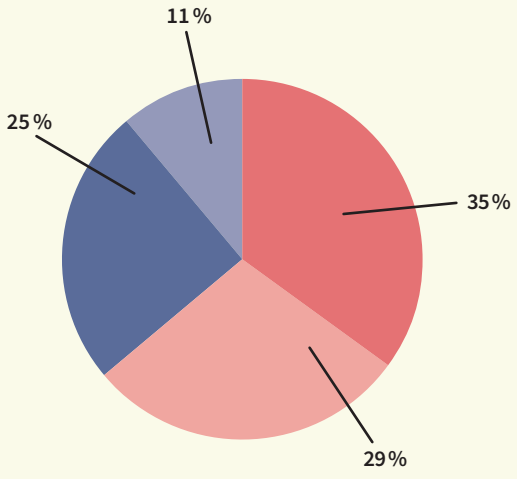

Lignes directrices de Robben Island 2002 :

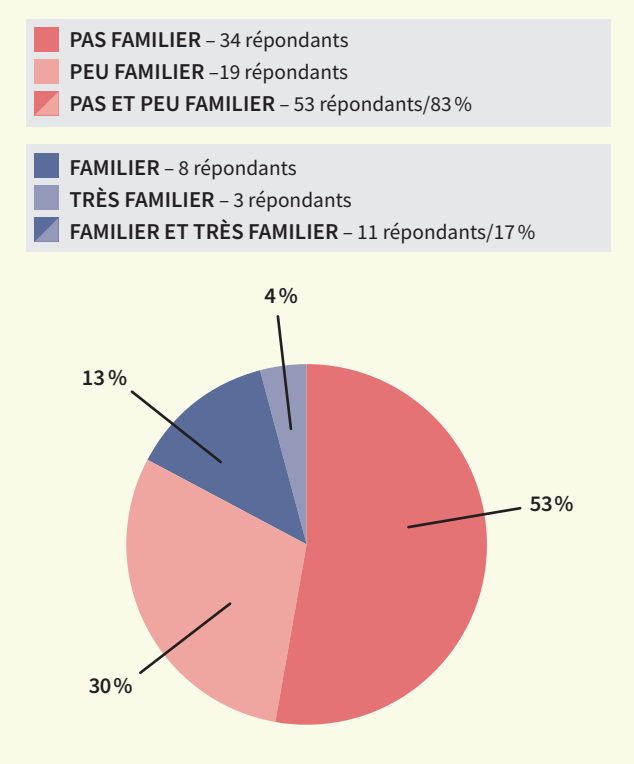

Au niveau de l'utilisation des procédures spéciales des Nations unies, la recherche effectuée dans le cadre de l'étude de base témoigne **d'un faible appel fait au Rapporteur spécial sur la Torture pour ce qui est des sept pays concernés**. Seul le Cameroun a reçu le Rapporteur (en 1999)[6] et la Côte d'Ivoire a fait une demande en 2005, demande qui n'a pas été renouvelée depuis.

En somme, l'analyse effectuée démontre un manque de connaissance et de familiarité des défenseurs-es avec le cadre des droits humains concernant la prévention de la torture. Ceci constitue une importante barrière à la mise en œuvre des instruments, puisque les défenseurs-es ne sont pas en mesure de contribuer à la mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux s'ils ne les connaissent pas. Lorsqu'ils et elles seront familiers-ères avec ces instruments, ils et elles pourront contribuer à leur ratification ou encore de les utiliser comme cadre de référence pour leurs actions ou leur plaidoyer. Le manque de familiarité avec l'EPU empêche *de facto* les défenseurs-es à utiliser ce mécanisme et les recommandations qui en découlent comme levier pour mettre de l'avant la prévention de la torture ainsi que tout autre enjeu des droits humains.

Ces informations mettent en lumière l'importance de mieux outiller les défenseurs-es des droits humains avec les connaissances nécessaires des instruments et mécanismes internationaux afin qu'ils/elles soient en mesure de transmettre leurs connaissances aux populations touchées et aux leaders des communautés.

6 Le Rapport peut être consulté ici : https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G99/160/31/PDF/G9916031.pdf?OpenElement Il est intéssant de noter que le Rapporteur a soumis un rapport accablant au Cameroun, qui faisait état d'un système de prévention de la torture fort lacunaire : « Le Rapporteur spécial est convaincu que la torture est tolérée pour ne pas dire encouragée par les responsables des lieux de détention où elle est pratiquée. »

Le rôle de l'éducation aux droits humains

En plus d'outiller les défenseurs-es et acteurs-rices locaux-les avec une meilleure connaissance des lois, conventions et mécanisme, l'EDH peut initier des changements des mentalités et des comportements en faveur des valeurs et principes des droits humains, en ouvrant le dialogue notamment sur la dignité humaine, le droit à la sécurité et le droit à la vie.

Dans le cadre de l'étude de base, les défenseurs-es des droits humains ont été questionnés sur leur compréhension de l'EDH, et sur le rôle de l'EDH pour prévenir la torture. Ce qui a été nommé est prioritairement la promotion, vulgarisation et traduction des textes nationaux et internationaux relatifs à la prévention de la torture pour pallier au manque de connaissances des défenseurs-es. Comme le soutient un défenseur de la Côte d'Ivoire : *« L'EDH est un outil important pour prévenir la torture, cette méthode permet de connaitre ce qu'est la torture pour que la population ait des notions basiques de la thématique. Il est important que l'on puisse inclure la torture dans les curricula à tous les niveaux. »*

Les personnes consultées ont également mentionné que les droits humains peuvent jouer un rôle important pour :

- faire du plaidoyer ;
- effectuer des campagnes de sensibilisation ;
- faire de la formation pour renforcer les compétences des acteurs-rices à prévenir et dénoncer la torture ;
- effectuer des recherches et des enquêtes sur les cas de torture ;
- mettre un terme à l'impunité par un renforcement du judiciaire et de la responsabilité de l'État d'enquêter et de sanctionner les actes de torture et ;
- accompagner des victimes.

Pour ce faire, il est essentiel que les acteurs-rices soient bien outillés-es, c'est-à-dire qu'ils soient familiers-ères avec les instruments, et également les techniques éprouvées pour mettre en œuvre des activités d'EDH (plaidoyer, sensibilisation, formations, accompagnement, etc). Dans le cadre du projet, ceci signifie que **les activités du projet devront répondre aux besoins de connaissances, d'outils et de compétences pour que les défenseurs-es, leaders communautaires et autres acteurs-rices puissent être efficaces dans la prévention de la torture**,

Les risques pour les personnes travaillant sur la prévention de la torture

Tous-tes les spécialistes rencontrés-es ont affirmé que les personnes travaillant sur la prévention de la torture font face à d'importants risques incluant de l'intimidation, l'interdiction de séjour dans des villes, des réductions et ruptures de financement pour des ONG, des licenciements pour des fonctionnaires et des menaces de mort. Les attaques peuvent aller jusqu'à des enlèvements, de la torture ou l'assassinat. Les familles des défenseurs-es peuvent également être à risque.

Les zones considérées les plus à risque sont les prisons, les zones d'instabilités, les camps de réfugiés-es, les zones rurales ou enclavées et celles où il y a un fort taux de criminalité.

Les mesures d'atténuation du risque mentionnées par les répondants-es sont similaires à celles que doivent déployer

les défenseurs-es des droits humains travaillant sur d'autres enjeux sensibles, c'est-à-dire observer une prudence en tout temps, éviter les zones les plus à risques, s'assurer d'avoir un fort réseau de contacts, d'information et de solidarité ainsi qu'avoir l'appui des forces de l'ordre. **Ces mesures devront être présentées à toute personne qui fait partie du projet, dans le cadre d'ateliers réservés à cet effet, afin de s'assurer de la sécurité de tous et chacun.**

CONCLUSION

Ce processus de collecte de données de référence, fruit d'un partenariat entre Equitas et les partenaires du projet a été efficace pour recueillir les perceptions et permettre une meilleure compréhension sur la pratique de la torture dans la région. L'absence de données claires et fiables fait ressortir l'important tabou entourant la torture, et démontre la pertinence des initiatives pour permettre aux communautés de connaître leurs droits, de les promouvoir, et de dénoncer tout acte de torture.

L'analyse ci-haut a permis révéler des éléments importants, et ceux-ci permettent d'identifier des recommandations concrètes pour maximiser l'impact du projet « Prévention de la torture au sein de la Francophonie » :

La perception des populations comme point de départ pour une sensibilisation efficace - L'analyse des données a fait ressortir qu'il y a un certain appui des populations et des défenseurs-es pour la pratique de la torture, et surtout lorsqu'il est question d'éliminer le terrorisme et le banditisme. L'analyse a également démontré que le contexte dans lequel la torture prévaut varie d'un pays à l'autre, et au sein d'un pays, et que les auteurs-es diffèrent également. Ces éléments réitèrent la pertinence de mener des activités de sensibilisation auprès des populations (appelées actions collectives dans le cadre du projet) pour qu'elles soient mieux outillées à dénoncer la pratique de la torture. Pour être durables, les actions développées doivent répondre aux réalités locales. Les populations ont un rôle clé à jouer pour réduire la culture de la violence et son acceptabilité, et les défenseurs-es et leaders locaux peuvent initier ce leadership auprès des communautés par l'entremise d'activités d'EDH.

Agir sur la culture de la violence et promouvoir les droits humains pour prévenir la torture – Une variété de facteurs ont été énumérés pour expliquer la prévalence de la torture (conditions sociales, fragilité des processus démocratiques, pratiques culturelles néfastes, etc). Il en ressort que la prévention de la torture ne peut être effectuée en vase clos, et doit plutôt s'ouvrir pour aborder le respect général des droits humains, et l'élimination de toutes pratiques qui contribuent à une culture de la violence, qu'elle soit domestique ou publique.

Travailler auprès des groupes vulnérables – L'analyse a démontré que les groupes les plus vulnérables sont les détenus-es, les femmes et les jeunes. Le projet prendra donc en compte les réalités de ces trois groupes pour les protéger contre la torture et promouvoir leurs droits. L'expertise d'Equitas sur l'autonomisation des femmes et des jeunes sera mise à profit afin que ces groupes deviennent acteurs de changements au sein de leurs communautés et puissent défendre leurs propres droits. Une attention particulière devra aussi être mise sur les groupes LGBTQI qui, peu acceptés, souffrent particulièrement de la torture. Des activités pour discuter de leurs réalités et des préjugés existants à leurs égards devront être incluses au sein du projet de manière progressive.

Connaître et sensibiliser sur les instruments internationaux existants – Les instruments internationaux et les mécanismes tels que l'EPU sont méconnus des défenseurs-es, et gagneraient à être utilisés pour prévenir la torture. Les experts-es et membres des INDH, qui sont familiers-ères et utilisent couramment les instruments dans le cadre de leur travail peuvent jouer un rôle clés dans le transfert des connaissances. Dans ce sens, les activités d'éducation aux droits humains prévues au projet assureront la meilleure mise en œuvre des standards internationaux, régionaux et nationaux des droits humains, en créant des synergies d'actions parmi les intermédiaires et bénéficiaires afin qu'ils et elles soient mieux outillés-es pour prévenir la torture.

Rallier, se coordonner et se rassembler pour prévenir la torture – une grande variété d'acteurs-rices (dont les membres des médias, autorités locales, leaders traditionnels, parents, société civile, acteurs-rices de l'appareil judiciaire et membres d'INDH) ont été nommés comme alliés-es pour agir dans les communautés et éliminer la torture. De larges alliances, coalitions ou réseaux seront nécessaires afin de briser le tabou de la torture, d'établir des réseaux de protection, de dénonciation et de rapportage, ainsi que pour agir plus largement sur la culture d'acceptation de la violence. Le projet comprend une composante de réseautage local et régional, ce qui sera cruciale pour réduire les méfiances entre acteurs-rices, et de permettre une véritable synergie communautaire pour créer des sociétés où la torture et la violence sont condamnées.

Finalement, l'étude de base a démontré que **le projet s'arrime avec pertinence aux réalités et besoins dans la région**. Les activités qui sont planifiées (telles que des formations nationales et régionales, des actions de sensibilisation dans des communautés et des dialogues multi-acteurs-rices) permettront une meilleure connaissance des instruments internationaux, des compétences renforcées dans la conception et le déploiement d'activités d'éducation aux droits humains, pour permettre une meilleure mise en œuvre des lois nationales, régionales et nationales liées à la prévention de la torture.

ANNEXE A

ORGANISATIONS IMPLIQUÉES À TRAVERS L'ÉTUDE DE BASE

Equitas-Centre international d'éducation aux droits humains
Equitas est une organisation non-gouvernementale à but non-lucratif basée à Montréal, au Canada. Fondée en 1967, Equitas travaille afin de faire avancer l'égalité, la justice sociale et le respect de la dignité humaine par l'entremise de programmes d'éducations aux droits humains au Canada et partout dans le monde.

Pour de plus amples informations à propos d'Equitas, visitez notre site Web : www.equitas.org ou communiquez avec nous à l'adresse suivante :

Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains
666 Sherbrooke Ouest, bureau 1100 Montréal,
Québec H3A 1E7, Canada

Téléphone : 1-514-954-0382
Courriel : info@equitas.org

Les Réseaux Equitas
Les Réseaux Equitas suivants ont mené l'étude de besoin dans leur pays respectifs :

- Réseau Equitas Burkina Faso
- Réseau Equitas Cameroun
- Réseau Equitas Côte d'Ivoire
- Réseau Equitas Sénégal pour l'éducation aux droits humains
- Réseau Equitas RDC
- Réseau Equitas Rwanda

Dans chacun des sept pays concernés, les anciens-nes participants-es des programmes d'Equitas se sont regroupés en réseaux, pour promouvoir l'éducation aux droits humains dans leur pays respectifs. Ces réseaux opèrent indépendamment d'Equitas et permettent l'implication de différents types d'acteurs et la création d'espaces de dialogue, de formations et de collaborations. Pour mener cette validation des besoins, les réseaux ont engagé un des membres pour être consultant-e et un ou deux membres du réseau pour effectuer l'animation des groupes de discussion, des entrevues et les rencontres avec les anciens participants-es.

Organisations consultées à travers l'étude de besoins

Burkina Faso	Cameroun	Côte d'Ivoire
Radio Nationale du Burkina	l'Association Camerounaise des Femmes Juristes	Action des Chrétiens contre la Torture
Action Libre Afrique	l'Association des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture	Aide Assistance et Développement Communautaire de Côte d'Ivoire
Amnesty International Burkina	Action pour le Développement	Amnesty International
Association Nong-Taaba Solidarité	ACPEE	Centre Féminin pour la démocratie et les Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire
ARAS	ADEMA	Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits de l'Homme
Assemblée Nationale	Association pour le développement et l'encadrement sanitaire	Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire
Association Agir Plus Namanegbzanga du Burkina	AFRIQUE JUSTICE	Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits de l'Homme
Association d'entraide et de Développement	AFSD	Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire
Association des Femmes Juristes	Association des Étudiants FSEG	Ministère des droits de l'homme et des libertés publiques
Association des Mécaniciennes	Association des femmes et filles de l'Adamaoua	Mouvement Ivoirien des Droits Humains
Association Femme Enfants Développement	Association des Femmes pour le Développement de Mouanko	Observatoire Ivoirien des Droits Humains
Association Song Taab la Paongo	Association des Jeunes d'Essos	ONG Soleterre
Association Tell Taab Ti Manage	Association Femmes Dynamiques	Organisation des Femmes Actives de Côte d'Ivoire
Centre d'Information et de Documentation	Association Sport et Solidarité	Sos Exclusion
Cercle d'étude et de Formation en Islam	Cameroon Child Rights Civil Society Organizations Network	Action des Chrétiens contre la Torture
CJDS	Cameroon Society for Prevention of Child Abuse and Neglect	Aide Assistance et Developpement Communautaire de Côte d'Ivoire
Coalition au Burkina Faso pour les droits de l'enfant	ONG DELICE	Amnesty International
Communauté Chrétienne de Base St KISITO	COALITION CAMEROUNAISE DES ONG POUR LES DROITS DE L'ENFANT	Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire
Communauté Coutumière de Ouagadougou	Éduquer et Agir	
Défense des Enfants International	Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés	
Église des Assemblée de Dieu de Boussé	Communauté Éducative	
Fédération Burkinabè des Associations et Clubs UNESCO	Centrale Syndicale du Secteur Public	
A.E.J.T.R	l'École instrument de Paix Cameroun	
Fondation pour l'Étude et la Promotion des Droits Humains en Afrique	Cameroon Women Managers Network	
Ministère de la Justice et des Droits Humains		
Ministère de la Promotion de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille		
Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples		
Marche Mondiale des Femmes du Burkina		
ONG/AFD BUAYABA		

Sénégal	République démocratique du Congo	Rwanda
Observatoire national des lieux de privation de liberté	Action pour le développement intégral de la femme	Association de Recherche et d'Appui aux Mouvements Associatifs
ASDPA	Action pour le développement intégral de la femme	National Commission for Human Rights
La Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme	Association chrétienne pour l'abolition de la torture	Legal Aid Forum
S C Guédiawaye	Association pour la récupération des enfants défavorisés	Uyisenga Nimanzi
FEMNET	Centre de recherché des voies pour l'épanouissement et l'autonomie	UR-School of Law
Radio OXYJEUNES	Coalition des ONG des Droits de l'enfant	Never Again Rwanda
Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme	Comité national Femme et Développement	Collectif des Ligues et Association de Défense des Droits de l'Homme au Rwanda
7 AFRIK	Commission Nationale des Droits de l'Homme	Supreme Court
Comité de Lutte contre les Violences aux Femmes et aux Enfants	Cadre de concertation de la femme congolaise	
Réseau Equitas Sénégal pour l'éducation aux droits humains	Espoir pour tous (ONG de défense des droits des peoples autochtones)	
L'ECOLE INSTRUMENT DE PAIX Sénégal	Groupe thématique droits des femmes et lutte contre les violences sexuelles	
Forum Civil	Les amis de Nelson Mandela pour la défense des droits de l'homme	
Union des radios associatives et communautaires	La Ligue des chrétiens pour la paix et le progrès social	
Alphadev	Observatoire congolais des droits humains	
Groupe pour l'étude et l'enseignement de la population	Chari-Congo	
Amnesty Sénégal	Organisation congolaise des écologistes et amis de la nature	
Women in Law and Development in Africa/Femmes, Droit et Développement en Afrique	Projet Intégré pour les Droits de la personne dans les Entités Nationales/ Groupe d'Action pour la Démobilisation et la Réinsertion des Enfants Soldats	
Groupe Agora de Recherche pour l'education aux Droits de l'Enfant et à la Paix	Promotion de la Déclaration universelle des droits de l'homme	
Projet d'Appui à la Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre	Solidarité pour un monde meilleur	
Comité de Développement Local/Médina Fall/Thiès	TOGES NOIRES	
Centre Africain pour l'Éducation aux Droits Humains		
Ligue Sénégalaise des Droits Humains		

ANNEXE B

EXEMPLE DE QUESTIONNAIRE D'EQUITAS : GROUPE DE DISCUSSION AUPRÈS DES PERSONNES SPÉCIALISTES DE LA TORTURE

Projet sur la prévention de la torture au sein de la Francophonie
Validation des besoins : Groupe de discussion de personnes spécialistes de la thématique

Ordre du jour pour animatrices et animateurs

Les objectifs de cette rencontre sont :
- établir un état des lieux de la situation actuelle sur la thématique de la torture,
- définir comment les droits humains peuvent servir pour prévenir la torture;
- informer sur le projet.

Contexte et composition du groupe
- Ce groupe de travail est mené auprès de 4 ou 5 personnes identifiées comme expertes, travaillant dans des OSC spécialistes de la question de la torture;
- Le groupe doit viser à respecter une parité hommes/femmes;

Matériel
- Gabarit pour la documentation
- Feuille de présence (nom, âge, coordonnées)
- Salle de réunion
- Document d'information sur le projet
- 1 Magnétophones/Enregistreurs
- Appareil photo
- Feuilles Paddex
- Crayons de couleur
- Marqueurs
- Notes adhésives (2 couleurs)
- Ruban adhésif/Gommette
- Collations

Durée : 3 h

ACTIVITÉS

15 min **Bienvenue et présentation**
Souhaitez la bienvenue aux participants-es du groupe de discussion.
Présentez le but et les objectifs de la rencontre

1. Souhaitez la bienvenue au groupe de discussion.
2. Remerciez-les d'avoir accepté de participer.
3. Présentez-vous ainsi que les différents membres de l'équipe.
4. Présentez le but, les objectifs de la rencontre.
5. Présentez une brève description du projet.
6. Mentionnez que les différents commentaires aideront grandement à la réalisation du projet.
7. Affichez les règles de fonctionnement de la rencontre et invitez le groupe à faire des modifications.
   - Faites preuve d'écoute et de respect quand un autre participant exprime son opinion
   - Chacun est libre de dire ce qu'il veut, mais restez centré sur la thématique en question
   - Faites signe de la main si vous souhaitez prendre la parole
   - Évitez de créer une discussion en aparté avec un autre membre du groupe. Ce que vous avez à dire intéresse tout le monde
   - Les propos tenus lors de la rencontre sont confidentiels;
   - Les propos tenus lors de la rencontre seront utilisés de manière anonyme par Equitas et ses partenaires.
8. Demandez la permission d'enregistrer la discussion et de prendre des notes et des photos au cours de la session.
9. Faites dynamica de votre choix.

15 min **Activité 1 – Se présenter**

Pour se présenter, les participants-es vont partager ce qui fait les sentir en sécurité.

1. Demandez aux participants-es d'écrire sur une notes adhésives leurs réponses à la question :
   - *Qu'est-ce qui vous fait vous sentir en sécurité?*
2. Demandez à chaque personne de se présenter en partageant :
   - son nom;
   - le nom de sa communauté/organisme;
   - leur réponse sur leurs notes adhésives.
3. Demandez aux participants-es :
   - *Quels sont les aspects prioritaires de la prévention de la torture dans votre travail ?*
4. Faites une brève synthèse de la discussion et vérifiez avec les participants-es que cela reflète bien l'avis de l'ensemble du groupe.

25 min **Activité 2 – Le projet**

Dans cette activité, vous allez **présenter la définition de la torture** que nous utilisons dans le cadre du projet et faire le lien avec **les grandes lignes du projet**. Afin de définir une base commune pour la compréhension des prochaines activités.

- **Étape A – Remue-méninge (10 min)**

1. Écrivez « torture » au centre d'une feuille Paddex. Accordez quelques minutes aux participants-es pour noter individuellement les mots qui leur viennent en tête quand ils pensent au mot « torture ».
2. Ensuite, demandez aux membres du groupe de dire, en un mot, ce que ce terme évoque pour eux.
3. Au fur et à mesure que des mots sont proposés, écrivez-les textuellement sur la feuille autour de'torture'.

- **Étape B – Définition de la torture (15 min)**

Dans le cadre du projet nous utilisons une variation de la définition du CAT[7] :

> *"La torture est le fait d'infliger intentionnellement des souffrances aiguës, physiques ou mentales par un agent de la fonction publique, qui est directement ou indirectement impliqué dans un but précis."*

1. Présentez la définition utilisée pour la réalisation du projet.
2. Faites des liens entre le remue-méninge que vous venez de faire et la définition de la torture.

Que ce soit avec la ratification de la Convention contre la torture[8] ou à travers l'article 5[9] de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, les États ont l'obligation de prévenir la torture.

3. Faites le lien entre l'obligation de l'État et la réalité en matière de torture pour faire le lien avec le projet.
4. Discutez de toute question ou remarque que les participants-es pourraient avoir.

70 min **Activité 3 – État des lieux**

Maintenant que tout le monde partage la même définition de la torture utilisée dans le cadre du projet, le groupe va **faire un état des lieux de la perception de la torture** dans l'ensemble de la population.

- **Étape A – Continuum (20 min)**

1. Expliquez au groupe que chacun donnera sa réponse à une série d'affirmation en allant se placer le long d'une ligne imaginaire, tendue d'un bout à l'autre de la salle. La place choisie dans la ligne indiquera leur

7 Convention contre la torture - article 1 : "Le terme "torture" désigne tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite. Ce terme ne s'étend pas à la douleur ou aux souffrances résultant uniquement de sanctions légitimes, inhérentes à ces sanctions ou occasionnées par elles. "

8 Le [NOM DU PAYS] a ratifié la Convention contre la torture en [XXX].

9 Charte africaine des droits de l'homme et des peuples – Article 5 : "Toutes formes d'exploitation et d'avilissement de l'homme notamment l'esclavage, la traite des personnes, la torture physique ou morale, et les peines ou les traitements cruels inhumains ou dégradants sont interdites." Dans le cadre du projet, le terme jeune représente les garçons et filles âgés de 15 à 29 ans

réponse à la question. D'un côté de la salle, ce sont les réponses positives, de l'autre les réponses négatives, tandis qu'on retrouve au milieu les positions échelonnées entre les deux extrêmes.

2. Demandez au groupe de se positionner selon leurs avis personnel sur les affirmations suivantes :
   - *La torture est une pratique généralisée au [NOM DU PAYS]*
   - *La torture est justifiée dans certains cas (ex : la sureté ou la sécurité de la population et de l'état sont enjeux).*
   - *La population en générale accepte l'usage de la torture.*
3. Demandez à quelques participantes et participants d'expliquer leurs réponses et de donner des exemples et si leurs avis sont partagés par l'ensemble de la population.
4. Prenez une photo de chacune des lignes

- **Étape B – Discussion avec le groupe – l'identification des personnes vulnérables (25 min)**
  Le groupe discutera des questions suivantes :
  - *Selon vous quels groupes sont particulièrement vulnérables dans la société?*
  - *Selon vous lorsque les femmes sont victimes d'actes de torture, quelles sont les particularités (en terme de type de violence, de contexte, etc.)?*
  - *Selon vous lorsque les jeunes sont victimes d'actes de torture, quelles sont les particularités (en terme de type de violence, de contexte, etc.)?*
  - *De quoi les femmes, les jeunes et l'ensemble des personnes vulnérables ont-ils besoin pour être en mesure de se protéger davantage d'actes de tortures?*

Faites une brève synthèse de la discussion et vérifiez avec les participants que cela reflète bien l'avis du groupe avec ces diversités d'opinion.

- **Étape C – Discussion avec le groupe – l'identification des acteurs et des causes (25 min)**
  Le groupe discutera des questions suivantes :
  - *Selon vous quels facteurs font que la torture est présente au* [NOM DU PAYS]*? (ex : opportunité, taux de violence élevé, etc.)?*
  - *Selon vous quels sont les acteurs avec lesquels ce projet doit s'engager pour contribuer à la prévention de la torture?*
  - *Quels sont leurs rôles? À quels niveaux interviennent-ils (local, national et international)?*
  - *Quel est le degré de priorité ces acteurs donnent-ils à la prévention de la torture?*

Faites une brève synthèse de la discussion et vérifiez avec les participants que cela reflète bien l'avis du groupe avec ces diversités d'opinion.

---

20 min **Activité 4 – Les droits humains dans la prévention de la torture**

Le groupe discutera des questions suivantes :
- *Comment peut-on se servir des droits humains pour prévenir la torture?*

Faites une brève synthèse de la discussion et vérifiez avec les participants que cela reflète bien l'avis du groupe avec ces diversités d'opinion.

---

20 min **Activité 5 – Les questions de sécurité**

L'objectif de cette activité est de dresser un portrait des enjeux de sécurité qui peuvent toucher les personnes avec qui nous travaillons (comme bénéficiaire ou intervenant).

Le groupe discutera des questions suivantes :
- *Existe-t-il des risques particuliers pour les personnes travaillant sur la prévention de la torture?*
- *Des régions ou zones sont-elles plus à risque?*
- *Comment assurez-vous la sécurité des personnes qui travaille pour votre organisation?*
- *En matière de sécurité quelles bonnes pratiques pouvez-vous partager avec nous?*

Faites une brève synthèse de la discussion et vérifiez avec les participants que cela reflète bien l'avis du groupe avec ces diversités d'opinion..

---

15 min **Activité 6 – Conclusion et fin**

1. À partir des présentations faites tout au long des différentes activités, faites une brève synthèse de l'ensemble de la rencontre et vérifiez avec le groupe que cela reflète bien l'ensemble de la rencontre.

2. Proposer au groupe de faire des ajouts s'il le souhaite.
3. Présentez les prochaines étapes du projet
   - Suite aux différentes rencontres pour la validation des besoins faites [NOM DU PAYS], mais aussi au [NOM DES PAYS], un rapport va être produit et partagé avec tous les participants-es;
   - La prochaine SRFDH portera essentiellement sur la prévention de la torture, elle aura lieu au Cameroun en novembre 2016 (l'appel à candidatures va bientôt être ouvert);
   - Différentes actions de mobilisation sociale auront lieux au [NOM DU PAYS] ainsi que dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest à partir de 2017.
4. En utilisant la méthode du continuum, faites l'évaluation de la rencontre avec les affirmations suivantes :
   - *« J'ai aimé participer à ce groupe de discussion »*
   - *« Je souhaite participer aux prochaines étapes du projet »*
     (*Prenez en notes les noms des intéressés-es à la fin de la rencontre)
5. Remerciez le groupe pour les différents commentaires, et leur implication.

equitas

RÉSEAUX EQUITAS
DE L'AFRIQUE
FRANCOPHONE